

*La constitution*

**M. Chrétien:** Non, ce n'est pas ce que je dis. Ils n'étaient tout simplement pas parfaits. Nous ne le sommes pas, et le chef de l'opposition non plus.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** J'estime que ces droits n'ont pas été protégés autant qu'ils auraient dû l'être dans la constitution. Nous sommes engagés dans un débat historique, nous avons là une occasion unique et nous n'avons pas l'intention de la laisser passer. Mais ce serait impossible si nous adoptions la formule d'amendement que le chef de l'opposition nous propose aujourd'hui.

Je me suis entretenu avec les ministres pendant tout l'été. Nous n'étions pas loin d'un accord. Il y avait beaucoup de bonne volonté. Malheureusement, ce sont les marchandages, les tentatives de troc du rapatriement contre autre chose qui nous ont empêchés d'aboutir.

**M. Clark:** C'est vraiment dommage que le Canada soit une fédération, n'est-ce pas?

**M. Chrétien:** Nous voulons que les droits de mobilité et de non-discrimination soient garantis. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Les libertés dont nous jouissons au Canada ont été acquises au fil des ans. Notre pays a connu la discrimination dans le passé, mais nous avons eu assez de maturité pour nous en débarrasser dans une grande mesure. Les progrès que nous avons réalisés doivent être protégés à jamais dans la constitution.

**M. Clark:** Parlez-nous donc de la loi sur les mesures de guerre!

**M. Chrétien:** Ce que nous proposons est très proche de ce que John Diefenbaker cherchait à obtenir. Les députés s'en rendront compte en lisant le compte rendu des délibérations de 1960, lorsque M. Diefenbaker défendait sa Déclaration des droits. Il se plaignait des provinces qui ne voulaient pas faire constitutionnaliser les droits. Nous sommes donc en train de finir maintenant ce que M. Diefenbaker avait commencé alors.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Je suis renversé de voir que le chef de l'opposition qui représente ici l'Ouest du Canada ne soit pas plus attaché qu'il ne l'est aux droits des Canadiens.

Bien des gens de notre pays usent de certaines libertés. Leurs droits semblent être bien protégés en temps normal, mais ils peuvent en être privés du jour au lendemain. Considérons ce qui se passe dans d'autres pays du monde. Nous avons vu les sociétés les plus stables donner naissance aux pires formes de racisme. Cela n'arrivera pas au Canada parce que nos droits seront garantis dans la constitution.

Il est très facile pour la majorité d'écraser les minorités. Il incombe à notre Parlement de garantir à ces minorités, si nombreuses dans notre pays, les droits qu'elles ont acquis au cours des 113 dernières années, en les inscrivant à jamais dans la constitution. Voilà le Canada que nous voulons avoir.

**Des voix:** Bravo!

● (1610)

[Français]

**M. Chrétien:** Monsieur le Président, je crois que le très honorable chef de l'opposition essaie aujourd'hui de se tirer du borbier dans lequel il s'est mis lui-même.

**Une voix:** Comme d'habitude!

**M. Chrétien:** Aujourd'hui, il nous propose le rapatriement unilatéral de la Constitution. Nous n'avons pas d'accord sur la formule de Vancouver. Il n'y en a pas d'accord. Qu'on me montre donc l'accord où il existe! Il n'existe pas. Nous en avons discuté et c'était toujours à condition que telle, telle et telle chose soient acceptées. Elles n'ont pas été acceptées. Il n'y en a pas d'accord. Et plusieurs premiers ministres, plusieurs ministres qui étaient à la conférence ont toujours exprimé des réserves quant à cette formule. C'est pourquoi, monsieur le président, que nous avons préparé cette résolution.

**M. La Salle:** Est-ce qu'il y a des accords sur vos résolutions?

**M. Chrétien:** Je suis content que le député de Joliette (M. La Salle) soulève ce problème-là, parce qu'on nous reproche de n'être pas allé assez loin, de ne pas avoir imposé, par exemple, l'article 133 à l'Ontario, de ne pas l'avoir imposé aux provinces. On nous reproche de ne pas avoir envahi systématiquement le champ de juridiction provinciale en matière de bilinguisme dans les assemblées nationales, en matière de statut. On aurait voulu qu'on impose...

**Une voix:** Les cours de justice!

**M. Chrétien:** ... certaines choses aux provinces. On aurait aimé le faire, mais on a été respectueux des droits des provinces.

**M. Clark:** C'est ce qu'on nous demande de continuer de faire!

**M. Chrétien:** C'est ce qu'on fait aussi. Cependant, je n'aime pas les gens qui ont deux normes, comme le député de Joliette, qui dit: Imposez ce que je veux, mais ne touchez pas à ce que je ne veux pas. Ou bien on a un rapatriement qui est neutre, et dans le rapatriement que nous proposons à l'heure actuelle, nous avons cherché fondamentalement pour ne pas affecter l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. On a respecté cela et le seul changement qu'on a fait en la matière, c'est aujourd'hui qu'on l'a accepté à la demande du chef du Nouveau parti démocratique, nous avons accepté d'affecter les pouvoirs des provinces en garantissant leur contrôle qui existe de toute façon dans la Constitution, le contrôle des ressources aux provinces leur en donnant le droit de taxer indirectement les ressources et de légiférer en matière de commerce interprovincial, mais avec le pouvoir de prépondérance du gouvernement fédéral. Nous l'avons accepté. Nous ne l'avons pas inscrit au début pour une raison bien simple, c'est que nous sommes partis du principe qu'il ne fallait pas, ni de près, ni de loin, affecter les pouvoirs du gouvernement fédéral ou des provinces. Ce que nous voulions faire c'est de donner aux Canadiens des droits de limiter et le gouvernement canadien, et les gouvernements provinciaux, contre les invasions des droits des individus...